



Extrait de délibération

Identifiant
2018-10-04

Comité syndical 15 octobre 2018 – Parthenay

L'An Deux Mille dix huit le quinze octobre à 18 heures, le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Didier Gaillard, président.
M Jean-Claude Guérin a été désigné secrétaire de séance.

Date de la convocation : 9 octobre 2018
Nombre de délégués en exercice : 31 titulaires / 31 suppléants
Présents : 18 titulaires / 1 suppléant
Absents, excusés : 13 titulaires / 30 suppléants
Votants : 19

Com. de communes	Titulaires présents	Titulaires excusés et/ou suppléés	Suppléants avec vote	Autres suppléants présents
Airvaudais-Val du Thouet	BIRONNEAU Pascal, FOUILLET Olivier, NOLOT Monique	COIFFARD Jean-François,		
Parthenay-Gâtine	ALBERT Philippe, BELY Françoise, BOUCHER Hervé-Loïc, BRESCIA Nathalie, CUBAUD Olivier, DIEUMEGARD Claude, GAILLARD Didier, GUERIN Jean-Claude, LARGEAU Béatrice,	BERGEON Patrice, DUFOUR Jean-Paul, GILBERT Véronique, ROUVREAU Laurent → De TALHOUET ROY Hervé	CLEMENT Guillaume	
Val de Gâtine	BOUJU Gilles, CANTET Jean-Paul, CHAUSSEY Francine, MINEAU Nadine, OLIVIER Pascal, RIMBEAU Jean-Pierre	BARANGER Johann, BASTY Jean-Pierre, DOUTEAU Patrice, EVRARD Elisabeth, GUERIT Jean-Philippe, LEMAITRE Thierry, MORIN Joël,		

Création d'un poste de Chargé de mission urbanisme durable

Préambule :

Le Pays assure le pilotage du Schéma de Cohérence Territoriale, schéma approuvé en octobre 2015. Dans le cadre de cette mission, le Pays intervient en appui aux collectivités puisqu'il est associé à l'élaboration des documents d'urbanisme des trois communautés de communes et consulter pour émettre les avis de compatibilité.

Sur cette thématique urbanisme, le Pays joue également un rôle important de soutien technique auprès des collectivités dans l'élaboration de leurs projets d'aménagement urbain. Il apporte aux communes un appui pour la rédaction des programmes de consultation et marchés publics dans le cadre des recrutements des équipes de maîtrise d'œuvre.

Enfin, il est régulièrement saisi par les collectivités pour piloter des études territoriales en lien avec l'urbanisme et le développement durable comme l'inventaire des zones humides.

Camille Bévilion, a assuré ces missions en 2018 en plus du pilotage du projet PNR. Or, le projet de PNR implique la mobilisation d'un agent à temps plein.

En ce qui concerne la thématique urbanisme, le SCoT est exécutoire depuis 3 ans, et les communautés de communes ont lancé ou vont lancer prochainement l'élaboration de leur PLUI, il devient donc urgent d'engager l'évaluation du SCoT.

De plus, le Pays a été sollicité pour porter la phase diagnostic du Plan Climat Air Energie.

Considérant ces différentes missions (urbanisme /énergie), il est nécessaire d'y affecter un équivalent temps plein.

En parallèle, la période de 6 mois qui va courir entre la délibération du Conseil Régional sur l'opportunité du PNR et l'avis du préfet de région ne sera pas une période sans activité. Il nous faudra organiser les visites des rapporteurs du

Conseil National de la Protection de la Nature, apporter des réponses à leurs questions et se déplacer pour une audition au siège du CNPN.

De plus, dans cette perspective de PNR, le Pays a candidaté à deux appels à manifestation d'intérêt courant 2018 : Territoire vert et bleu de la région Nouvelle-Aquitaine et Atlas de la biodiversité communale de l'Agence française pour la biodiversité. Nous avons d'ors et déjà un avis technique positif pour l'AMI Territoire vert et bleu. Le projet sera lancé début 2019 avec le CPIE et Deux-Sèvres Nature Environnement.

Au regard des ces constats et évolution, il est donc proposé de recruter un chargé de mission urbanisme à compter du 1^{er} janvier 2019 pour une durée d'un an renouvelable, afin d'assurer les missions suivantes :

Pilotage du Schéma de cohérence territoriale :

Préparer, animer et formaliser les travaux de suivi de la mise en œuvre du SCoT
Rédiger et proposer les avis SCoT dans le cadre de la consultation des personnes publiques associées,
Accompagner les collectivités dans l'élaboration et la mise en compatibilité des documents d'urbanisme avec les orientations du SCoT.

Mettre en place d'une démarche de suivi des résultats de l'application du SCoT basée sur les indicateurs sélectionnés et le tableau de bord développé.

Organiser et structurer les données collectées pour produire un suivi foncier à l'échelle du Pays de Gâtine.

Animer la commission « Urbanisme » du Pays de Gâtine.

Élaborer des outils pédagogiques de sensibilisation aux principes d'urbanisme durable à destination des collectivités

Participer aux réseaux locaux, régionaux et nationaux et suivre l'élaboration des documents de rang supérieur.

Assurer une veille législative et réglementaire en matière d'urbanisme.

Appui aux collectivités pour les projets d'aménagement urbain

Apporter un appui technique aux collectivités pour leurs projets d'aménagement urbain.

Rédiger des programmes de consultations, des marchés publics pour le recrutement des équipes de maîtrise d'œuvre

Energie – Climat

Mettre en place un groupe de travail pour lancer la démarche PCAET en lien avec les intercommunalités

Elaborer le cahier des charges pour le recrutement d'un bureau d'étude pour la phase diagnostic

Coordonner les travaux du bureau d'étude en lien avec le groupe de travail

Organiser et animer les réunions de travail

Missions transversales :

Assistance aux autres chargés de mission du Pays pour la prise en compte des aspects de l'urbanisme dans les dossiers qu'ils conduisent

Participation aux ateliers, réunions et travaux dans le cadre du projet de Parc naturel régional

Veille sur les appels à projets et participation à l'élaboration des candidatures

Réalisation du bilan et de l'évaluation des opérations conduites

Profil :

Formation supérieure en urbanisme ou aménagement du territoire – Sensibilité à l'urbanisme durable et l'énergie/climat – Maîtrise des systèmes d'information géographique (administration de données, analyse spatiale, etc) - Maîtrise des logiciels SIG MapInfo et QGIS – Maîtrise de la conduite de projet - Réactivité et capacité de production des supports d'animation, documents de travail et documents finalisés - Organisation et gestion de réunions/ateliers de travail et de concertation - Maîtrise du fonctionnement des collectivités territoriales et des marchés publics - Capacités relationnelles, rédactionnelles et esprit d'équipe - Autonome, sachant faire preuve d'initiative.

Délibération :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Comité syndical de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique.

La délibération doit préciser :

- le grade correspondant à l'emploi créé.
- le motif invoqué, la nature des fonctions, le niveau de recrutement et de rémunération de l'emploi créé, s'il s'agit d'un emploi de non titulaire créé en application des cinquième et sixième alinéas de l'article 3 de la loi précitée (*emplois ne correspondant pas aux missions susceptibles d'être statutairement dévolues aux fonctionnaires territoriaux, emplois de catégorie A lorsque la nature des fonctions ou les besoins des services justifient le recours à un agent non titulaire, emplois à temps non complet d'une durée hebdomadaire ne dépassant pas 17 heures 30 ou de secrétaire de mairie quelle que soit la durée du temps de travail dans les communes ou groupements de communes de moins de 1 000 habitants, emplois dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autre autorité territoriale dans les communes de moins de 2 000 habitants ou groupements de communes de moins de 10 000 habitants*),,

Vu l'exposé précédent de Monsieur le Président,

Considérant le tableau des emplois adopté par le Comité syndical le 29 janvier 2018,

Considérant la nécessité de créer 1 emploi de Chargé de mission Urbanisme durable, garde d'Attaché, en raison des besoins du service,

Le Conseil syndical autorise :

- **La création d'1 emploi de Chargé de mission Urbanisme Durable non titulaire, à temps complet, en raison des évolutions du poste de Chargé de mission Urbanisme SCoT liées à la gestion du projet de Parc Naturel Régional et des besoins des collectivités membres dans le domaine de l'énergie et du climat, pour exercer les fonctions détaillées ci-dessus (préambule).**

Les candidats devront justifier d'une formation supérieure en urbanisme ou aménagement du territoire et maîtriser les systèmes d'information géographique.

La rémunération est fixée sur la base de l'indice brut 512 (indice majoré 440) correspondant au 4^e échelon du grade d'Attaché.

- **La modification du tableau des emplois des non titulaires à compter du 16 octobre 2018 comme suit :**

Emploi : Chargé de mission Urbanisme Durable	- ancien effectif 3
	- nouvel effectif 4

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans l'emploi seront inscrits au budget, chapitre 12.

Fait à Parthenay, les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme

Le Président
Didier GAILLARD